SOUVENIR

DU CONCOURS

DE

L'EGLISE DU SACRÉ-COEUR

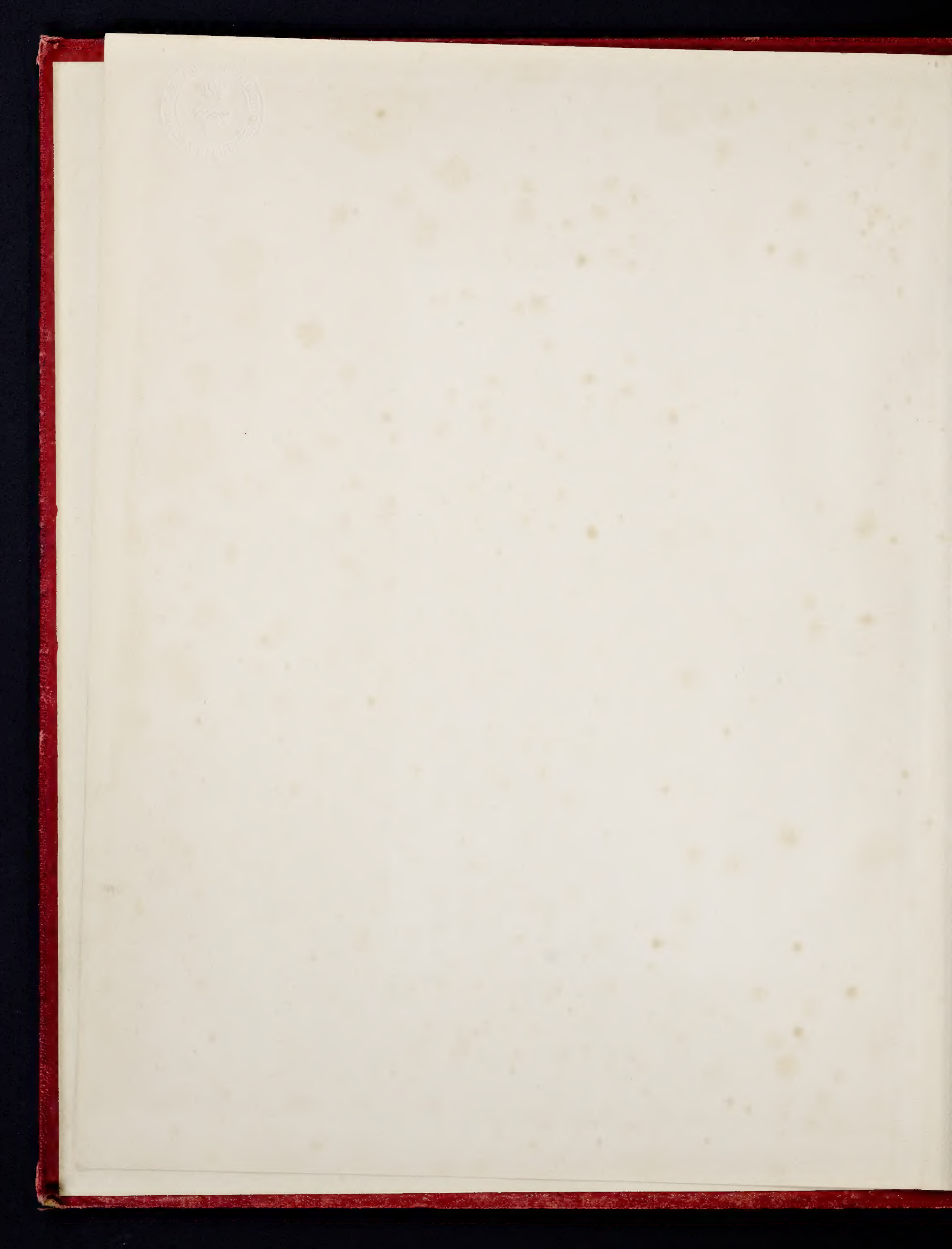


Chancoin ce 4.4.74

Monsieur l'abbé

Le comité du vœu national
m'a chargé de vous prier
d'agréer pour vous même un
des albums, (souvenir du concours)
profitant de cette circonstance
pour vous exprimer sa respectueuse
reconnaissance.

Je vous prie aussi de demander
à Son Eminence combien
Il désire en avoir, Lui



SOUVENIR

DU CONCOURS

DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

JUILLET 1874

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

PREMIÈRE PARTIE

Procès-verbal des Opérations préparatoires et du jugement du Concours

---

Dès que l'Œuvre du Vœu National au Sacré-Cœur de Jésus eut réuni les fonds nécessaires pour solder le terrain assigné à la future église par la loi du 25 juillet 1873, et pour commencer les travaux, le comité de l'Œuvre se préoccupa justement du mode d'exécution de ce grand travail. Parmi toutes les questions soulevées à cette occasion, la plus urgente sans contredit était celle du plan à adopter. Quel devait être le plan de la future église? Devait-il être laissé à l'initiative d'un architecte qui n'aurait à suivre aucun programme?

Le Comité ne le pensa pas. Il lui sembla dangereux d'abandonner une pareille entreprise aux inspirations d'un seul homme. D'un autre côté, il pensa qu'il engagerait gravement sa responsabilité aux yeux de tout le monde catholique, s'il prétendait régler à lui seul les conditions d'exécution. D'accord avec S. Em. Mgr le Cardinal Archevêque de Paris, il décida qu'il convenait que le projet de l'église fût mis au concours. N'osant prendre sur lui de régler les conditions de ce concours, il demanda à Son Éminence qu'une commission artistique fût formée à cet effet. La même commission devait être priée, après le concours, d'étudier et décider les questions d'exécution que le concours aurait laissées pendantes.

Mgr le Cardinal Archevêque désigna deux membres du Comité de l'Œuvre pour faire partie de la commission. Ces membres furent MM. Cornudet, ancien président de section au Conseil d'État et président du Comité, et Legentil, secrétaire du même Comité.

M. Cornudet, étant tombé malade au commencement du concours,

fut remplacé par M. Féline Romany, ancien Inspecteur général des Ponts et Chaussées.

La Commission se trouva donc composée de :

MM. Alphand, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur des travaux de la ville de Paris;
Ballu, architecte, membre de l'Institut;
de Cardaillac, Directeur des Bâtiments civils au Ministère des Travaux publics;
Chesnelong, membre de l'Assemblée nationale ;
Cornudet; remplacé plus tard par M. Féline Romany.
Duc, architecte, membre de l'Institut ;
Baron de Guilhermy, Conseiller à la Cour des comptes ;
Guillaume, membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts;
Labrouste, architecte, membre de l'Institut;
Legentil ;
A. Lenoir, membre de l'Institut, secrétaire de l'École des Beaux-Arts.
Rohault de Fleury père, architecte.

La Commission eut pour président M. Chesnelong, pour vice-président M. de Cardaillac.

Sa première réunion eut lieu le 4 janvier 1874, à l'Archevêché, sous la présidence de S. Em. le Cardinal Archevêque.

La première question que la Commission se posa fut celle-ci : Y a-t-il lieu d'instituer un concours?

La réponse fut affirmative; mais il fut entendu que le projet couronné ne serait pas nécessairement adopté; qu'en tous cas il pourrait être amendé, et que son auteur ne serait pas nécessairement chargé de l'exécution.

Le nombre et le montant des prix fut adopté.

La configuration du terrain, l'orientation de l'église, la construction des sacristies, presbytère et bâtiments de service sur un terrain distinct, ainsi que leur réunion à l'église par un passage couvert, furent également décidées.

Il fut convenu que toute liberté serait laissée aux concurrents pour le style à adopter, qu'une crypte serait ménagée sous l'abside de la future église; qu'une sous-commission, composée de MM. Alphand, Ballu, de Cardaillac, Duc et Rohault de Fleury, serait chargée de faire un projet de programme du concours, projet qui serait soumis à la Commission réunie.

La rédaction de ce programme n'était pas exempte de difficultés. Il

importait en effet de ne pas étouffer l'inspiration des concurrents par des conditions trop minutieuses. D'un autre côté, il était nécessaire d'appeler leur attention sur les conditions spéciales d'une église votive et d'une église de pèlerinage telle que celle du Sacré-Cœur.

Dans une pareille église, en effet, on n'a à se préoccuper ni du service des baptêmes, des mariages et des enterrements, comme dans une paroisse, ni du placement d'un clergé très-nombreux, comme dans une cathédrale; mais il est essentiel qu'un espace bien utilisé puisse assurer aux prédications un large auditoire commodément installé. Il faut que de nombreuses chapelles permettent à des prêtres pèlerins de dire beaucoup de messes en même temps. Il faut que les confessionnaux soient nombreux et bien placés; qu'une sainte table, aussi étendue que possible et d'un accès facile, favorise les communions; que, près de l'autel, une place convenable soit réservée pour le cas où un prélat officierait pontificalement. Il est nécessaire enfin de prévoir la formation et la circulation des processions intérieures.

Mais, de quelque manière que toutes ces questions soient résolues, il en est une qui les précède et les domine toutes : c'est l'appréciation des conditions du terrain sur lequel la future église doit être assise. La sous-commission ne pouvait négliger l'examen d'un point aussi capital. A cet effet, elle appela dans son sein M. Descottes, Ingénieur en chef des Mines, chargé du service des carrières de Paris et membre du Comité de l'Œuvre du Vœu National.

La destruction des plans des carrières existant à l'Hôtel de Ville rendait la solution de la question plus difficile. Un puits d'exploration fut foré à quelques mètres de l'angle sud-est de la façade de la future église et creusé à une profondeur de quarante mètres. Ce puits ne fit pas connaître l'existence d'anciennes carrières; toutefois une galerie horizontale, pratiquée après coup, a révélé la présence d'une cavité pénétrant à quelques mètres sous le porche prévu par le programme. La coupe du terrain a été jointe au plan préparé par les soins de la sous-commission pour être délivré aux concurrents.

La sous-commission pensa que ce serait aux concurrents eux-mêmes à proportionner leurs projets de construction à la solidité du terrain sur lequel on devait s'établir, et que la coupe géologique mise en marge du plan leur permettrait d'en apprécier les conditions.

Elle adopta la pensée de construire une crypte sous le chœur et sous les bas-côtés de l'église.

Enfin elle chargea son secrétaire de préparer un avant-projet de programme.

Poursuivant l'étude des questions soumises à son examen, elle adopta l'idée d'un porche sur la façade méridionale, permettant de donner

plus de longueur à l'édifice; mais, en raison des doutes qui pouvaient s'élever sur la solidité du terrain à cet endroit, elle pensa que le porche ne devrait pas avoir la même hauteur que le reste de l'édifice.

Elle estima que les concurrents pouvaient être invités à présenter leurs projets sans le devis des abords et des accès de la future église.

A la séance suivante, 15 janvier, la sous-commission prit connaissance du projet de programme préparé suivant ses intentions et décida qu'il serait imprimé en épreuve et communiqué à la commission réunie. En même temps elle reçut communication des indications données à son secrétaire par S. Ém. le Cardinal Archevêque relativement à la disposition des sacristies et bâtiments de service de la future église.

Le programme annoncé ci-dessus a été définitivement arrêté par la commission, livré à la publicité, et remis, avec un plan détaillé du terrain, à tous les concurrents qui l'ont demandé.

Le concours, ouvert le 1er février, a été clos le 30 juin; l'exposition de tous les projets présentés a été ouverte le 9 juillet dans les salles du Palais de l'Industrie aux Champs-Élysées, salles mises à la disposition de l'œuvre par l'obligeance de M. le Ministre des Travaux publics.

Conformément à l'article XX du programme, le 3 juillet la commission s'est réunie à l'Archevêché sous la présidence de Mgr le Cardinal Archevêque. Tous les concurrents avaient été convoqués pour élire les six personnes destinées à compléter le jury.

Son Eminence, s'adressant à l'assemblée, l'a remerciée et félicitée de son zèle et a insisté sur la nature spéciale de l'édifice à élever. Ce ne doit être ni une paroisse ni une cathédrale, mais une église de pèlerinage.

L'assemblée procède à l'élection des six jurés supplémentaires.

MM. Vaudremer,
Garnier,
Ginain,
Questel,
Coquart,
et Lefuel sont élus.

L'ouverture de l'exposition est fixée au 9 juillet; sa clôture au 28 juillet.

Le jury, ainsi constitué, s'est réuni une première fois dans les salles du palais de l'Exposition sous la présidence de M. Chesnelong. Il décide, après discussion, qu'un premier examen général de tous les projets sera fait, afin d'éliminer ceux qui sont d'une faiblesse notoire.

Ce premier examen, qui a lieu immédiatement, amène l'élimination des projets de

MM. Barthélemy (Henri),	N° 7;
Bérard (Louis),	15;

Buquet (Ed.), 1;
Depierre, 48;
Devrez (Ch.), 64;
Duquart (Alp.), 26;
Etex (Antoine), 3;
Faulain-Chalvon, 6;
Frémaux, 2;
Gauche, 34;
Geisse, 68;
Huchet (abbé), 47;
Levasseur, 68;
Marty, 11;
Mizard, 37;
Morin, 9;
Les élèves des Écoles chrétiennes de Périgueux, 17;
Pichenot, 35;
Pinson, 16;
Riellant, 77;
Travail, 76;
En tout 29 exposants,

Une nouvelle visite a eu lieu le 14 juillet, à l'effet de procéder à une seconde élimination et de ne retenir cette fois que les projets tout à fait sérieux.

PROJETS CONSERVÉS :

MM.

Nos 63, Abadie;
65, De Baudot;
60, Bernard et Tournade;
38, Cazaux;
50, Chipiez;
36, Coisel;
29, Crépinet;
39, Dabernat;
22, Davioud et Lameire;
56, Douillard frères;
30, Gion;
55, Douillard frères, 2e projet;
21, Leclère;
44, Magne père et fils;

PROJETS ÉLIMINÉS :

MM.

Nos 40, Bénard et Fleury;
5, Berruyer;
57, Boitte;
74, Boudier;
8, Brisacier;
31, Coquet;
18, Desbuisson;
51, Demangeat;
27, Demimuid;
49, Delion et Claude;
72, Devrez;
54, Gutelle;
78, Hostench;
13, Joliet;

PROJETS CONSERVÉS :

MM.

Nos 33, Letz;
15, Mayeux;
28, Moyaux;
24, Metivier;
43, Phipps et Spiers;
42, Noguet;
67, Pascal;
69, Raulin et Dillon;
75, Rouyer;
61, Suisse et Duclos;
70, Roux;

Total 25.

PROJETS ÉLIMINÉS :

MM.

Nos 4, Hawke;
41, Lescène;
10, Loupot;
71, Laborde;
52, Mangeant;
53, Lee et Smith;
62, Mondet;
46, Mahot;
23, Normand;
59, Marchandier;
73, Poudroux;
14, Perrin;
58, Deperthes;
25, Rich;
32, Roussel;
12, Reculard;
45, Sandier;
19, Triboulet;

Total 32.

Le jury s'est réuni de nouveau le mardi 21 juillet. Dans cet intervalle, M. Alphand avait eu le soin de faire reviser par les vérificateurs de la Ville les devis présentés par les auteurs des vingt-cinq projets conservés, le chiffre total de chaque devis et la manière dont il est établi devant avoir une juste influence sur les décisions définitives du jury.

Les vingt-cinq projets en question avaient été réunis dans deux salles spéciales, afin que l'examen et le classement en fussent plus faciles.

Le jury, dans le but de n'être pas influencé dans son jugement définitif, procéda à une nouvelle et dernière élimination.

PROJETS CONSERVÉS :

Nos 25, Roux;
21, Pascal;
17, Moyaux;
13, Leclère;
12, Douillard frères;
10, Douillard frères (2e projet);

PROJETS ÉLIMINÉS :

Nos 24, Suisse et Duclos;
23, Rouyer;
20, Noguet;
19, Phipps et Spiers;
18, Métivier;
16, Mayeux;

PROJETS CONSERVÉS :

22, Davioud et Lameire;
36, Coisel;
50, Chipiez;
38, Cazau;
60, Bernard et Tournade;
63, Abadie;
69, Raulin et Dillon;
Total 13.

PROJETS ÉLIMINÉS :

15, Letz;
14, Magne père et fils;
11, Gion;
8, Dabernat;
7, Crépinet;
65, De Baudot;
Total 12.

Le jury arrête la liste des treize projets ci-dessus, afin de pouvoir faire, sans discussion et en les classant immédiatement par le vote, le choix des dix premiers concurrents récompensés ou primés. Mais, en raison de l'importance du concours, il estime qu'il y a lieu de mentionner honorablement un certain nombre de projets en dehors des dix. Il reprend donc parmi les projets précédemment éliminés quatre projets qui pourront être joints à ceux qui sont réservés et porteront alors à dix-sept le nombre des concurrents susceptibles d'être distingués d'une manière quelconque.

Ces projets sont ceux de

MM. Letz,	N° 33;
Magne père et fils,	N° 44;
Métivier,	N° 24;
Rouyer,	N° 75;

Dans sa séance du 28 juillet, le jury a procédé définitivement et par vote individuel au classement des quinze premiers projets devant recevoir les 1er, 2e et 3e prix, les sept indemnités, plus cinq mentions honorables.

Le nombre des votants a été de 18. Le jury étant complet, majorité absolue 10.

Il est entendu que les listes précédemment formées pour éclairer les travaux du jury n'enchaînent pas la liberté des votes et que chaque juré est libre de donner sa voix à tel concurrent qui lui plaît.

1er PRIX.

M. Abadie, nommé au second tour de scrutin par 12 voix.

MM. Bernard et Tournade ont obtenu 5 voix.

M. Moyaux, 1 voix.

2e PRIX.

MM. Davioud et Lameire sont nommés au sixième tour de scrutin par 10 voix.

MM. Bernard et Tournade en obtiennent 8.

3e PRIX.

M. Cazaux est nommé au premier tour de scrutin par 11 voix.

MM. Bernard et Tournade en obtiennent 4.

M. Moyaux, 2.

MM. Douillard frères (projet n° 7), 1.

INDEMNITÉS.

N° 4. MM. Douillard frères (projet n° 7) nommés au troisième tour de scrutin par 11 voix, contre 6 données à MM. Bernard et Tournade et 1 donnée à M. Moyaux.

N° 5. MM. Bernard et Tournade, nommés au premier tour de scrutin par 12 voix.

N° 6. M. Coisel, nommé au second tour de scrutin par 11 voix.

N° 7. M. Moyaux, nommé au premier tour de scrutin par 10 voix.

N° 8. M. Roux, nommé au premier tour de scrutin par 13 voix.

N° 9. MM. Raulin et Dillon, nommés au troisième tour de scrutin par 13 voix.

N° 10. M. Pascal, nommé au troisième tour de scrutin par 11 voix.

MENTIONS HONORABLES.

N° 11. M. Letz, nommé au deuxième tour de scrutin par 11 voix.

N° 12. M. Crépinet, nommé au deuxième tour de scrutin par 11 voix.

N° 13. M. Leclère, nommé au deuxième tour de scrutin par 12 voix.

N° 14. MM. Magne père et fils, nommés au deuxième tour de scrutin par 11 voix.

N° 15. M. Mayeux, nommé au premier tour de scrutin par 13 voix.

Le jury, bornant sa classification aux quinze meilleurs projets présentés, admet que dans le rapport qui rendra compte du jugement d'autres exposants soient favorablement cités.

La rédaction de ce rapport, qui devra être détaillé et motivé, a été confiée, sur le refus motivé de M. Lefuel, à M. Duc.

Le jury déclare le concours clos et définitivement jugé ; il décide que les projets couronnés, primés et mentionnés seront encore exposés pendant trois jours, avec l'indication du rang qui leur a été attribué, et que les dix autres projets, formant les 25 sur lesquels le choix définitif a été fait, seront encore exposés pendant le même temps, mais sans classement.

DEUXIÈME PARTIE

Rapport sur le jugement du Concours de l'Eglise du Sacré-Cœur.

Après la lecture de ce procès-verbal qui fait l'historique de l'organisation du concours et rend un compte exact et matériel des opérations de son jugement, le jury a pensé que sa tâche ne serait qu'imparfaitement remplie s'il ne joignait à l'énoncé de ce jugement un rapport détaillé et solidement motivé.

C'est d'abord le moyen le plus sûr d'en faire adopter les conclusions par l'autorité ecclésiastique, qui a déclaré à l'avance qu'elle ne serait pas nécessairement liée par elle. C'est aussi donner la facilité de les faire comprendre et accepter non-seulement par le public artiste très-intéressé dans ces questions et d'une nature susceptible, mais aussi par le public religieux, moins spécialement versé en ces matières et peut-être enclin à critiquer des choix dont il ignore les motifs.

Le jury, lors de son premier examen, a été frappé de l'intérêt que méritait l'ensemble de l'exposition du concours. Outre le nombre considérable des concurrents qui ont répondu à son appel, de nombreuses compositions se faisaient remarquer, soit par un talent expérimenté, soit par l'indépendance et l'originalité, soit par l'habileté du dessin.

Au premier aspect de toutes ces compositions si diverses, il a été facile de comprendre que les concurrents étaient loin d'être unanimes dans la manière d'interpréter et d'exprimer le programme.

Il faut bien avouer que plusieurs des indications de ce programme traçaient avec une sorte de précision certains éléments de composition auxquels un assez grand nombre de concurrents a cru devoir se soumettre avec une conscience peut-être trop absolue.

L'objet de la composition désirée n'est certainement pas une église avec ses dispositions et son caractère traditionnels; c'est une création exceptionnelle qui, avec les plus simples et à la fois les plus grands effets de l'architecture religieuse, doit inspirer les sentiments de piété et d'adoration que fait naître le vœu national au Sacré-Cœur de Jésus. La situation de l'édifice, élevé au sommet d'une colline, planant pour ainsi dire sur la grande cité et s'offrant à ses regards comme un grand autel constamment dressé à la prière, tout dans la création de cette église faisait appel à une conception hors de l'ordinaire et d'un effet majestueux.

Un assez grand nombre de concurrents, et ce sont les plus heureux, l'ont compris ainsi, et plusieurs d'entre eux ont exprimé ces sentiments avec une puissance qui apporte à leurs compositions une grande saveur et une brillante originalité.

Le jury, pénétré de la grandeur du sujet du concours, a partagé en partie ces sentiments, mais en faisant toutefois la part de la convenance et des audaces aventurées. Il a bien vite discerné parmi les soixante-dix-huit projets ceux qui méritaient la faveur par des qualités diverses ; mais en même temps qu'il était disposé à des éloges pour les œuvres d'une partie des concurrents, il reconnaissait que, dans le plus grand nombre, les compositions n'étaient pas de nature à promettre un succès.

Le jury a donc procédé par voie d'élimination pour marcher vers un résultat.

Après un examen consciencieux et très-attentif de l'ensemble de l'exposition, vingt-cinq projets ont été réservés sans aucun ordre de classement pour être soumis à un jugement ultérieur.

Ce nombre, étendu relativement à celui des récompenses à décerner, a engagé d'abord le jury à le restreindre, avec le désir toutefois de lui donner une latitude suffisante pour asseoir librement son jugement et donner satisfaction aux diverses opinions des jurés.

Il a donc été procédé à une nouvelle élimination, qui a limité à treize le nombre des projets à juger.

Mais jugeant que ce nombre de treize était trop rapproché du nombre dix fixé par le programme pour les récompenses, et reconnaissant, d'une part, la force du concours et, de l'autre, l'intérêt que plusieurs membres du jury attachaient à d'autres projets remarquables à leur point de vue particulier, il a étendu ce nombre à dix-sept pour se mouvoir librement et donner satisfaction aux diverses appréciations.

Enfin le jury, en dernier lieu, est revenu au premier nombre des vingt-cinq projets réservés, afin d'avoir une liberté absolue dans son jugement. C'est alors que s'est révélée la pensée d'ajouter au nombre des dix primés, fixé par les conditions du programme, cinq mentions honorables, afin de manifester l'estime unanime du jury pour les résultats de cet intéressant concours.

Les opérations préliminaires étant ainsi réglées, le jury n'avait plus qu'à prononcer son jugement définitif, classé suivant les conditions du programme.

Il paraît utile de placer ici quelques observations :

Malgré la grande estime ressentie par la totalité du jury pour les œuvres réunies dans cette brillante exposition, le rapporteur croit être le fidèle interprète de l'opinion de chacun des jurés en déclarant qu'aucun des projets n'a semblé réunir à la fois toutes les qualités propres à

fixer de prime abord un choix hors de contestation. Les uns se distinguent par les preuves d'un grand savoir et d'une précieuse expérience; les autres, par une expression de pensée nette et vigoureusement frappée; d'autres enfin par des idées ingénieuses et rendues avec une habileté exceptionnelle qui témoigne d'un talent remarquable. Mais, il faut le dire, aucun des projets n'est exempt de critiques assez nombreuses, et il ne faudrait pas s'étonner si les critiques qui vont se produire paraissent en désaccord avec les louanges qu'on a jusqu'ici prodiguées.

Le jury, en prononçant son jugement, n'a donc que la pensée de désigner pour le premier prix le projet qui réunit à la fois et dans la plus grande mesure la plus parfaite expression du programme et les qualités réunies de savoir, d'expérience et de talent.

Pour les autres projets récompensés, le jury, tout en tenant compte de ces qualités essentielles, a pu néanmoins faire avec plus de liberté la part de l'invention, de l'originalité et des efforts intelligents pour réaliser la créatiou d'un monument aussi intéressant.

Ces réserves faites, le rappporteur passe maintenant à l'appréciation des quinze projets par ordre de préférence.

En apportant à ce travail la plus grande impartialité, il regrette néanmoins de ne pouvoir faire un examen également détaillé de chacun de ces projets.

M. Abadie. — 1er *Prix.*

Ce projet s'est de suite imposé à l'attention du jury par ses sérieuses qualités. Son plan est très-beau et fortement écrit; celui de la crypte a une grandeur imposante. L'architecture y est traitée de main de maître et toutes les parties de l'édifice ont une tenue et une harmonie monumentales qui lui donnent une puissante expression. On reconnaît facilement dans ce projet l'œuvre d'un architecte de grand savoir et d'une profonde expérience dans son art.

On y a critiqué :

1°. Les éléments divisés et multiples de la façade, peu favorables à un effet grandiose, ainsi que la couverture des chapelles disposées en dehors de cette façade.

2° La difficulté de concilier la forte base d'un grand campanile avec l'emplacement de la chapelle de la Vierge, dont le caractère de décoration exigerait une architecture délicate.

3° Les entrées de la crypte auprès des piliers du sanctuaire, qui donnent quelque inquiétude sur la facilité d'y accéder.

Il est aussi regrettable que l'ensemble de ce beau projet n'ait pas été complété par la disposition et l'architecture des rampes d'accès et du

plateau extérieurs ; sans aucun doute ces accessoires auraient ajouté un grand effet à cet ensemble.

Malgré ces critiques, on ne peut que reconnaître les qualités magistrales de ce projet et on est rempli d'une entière confiance à la pensée que son auteur pourrait être chargé de son exécution.

MM. Davioud et Lameire. — 2e *Prix.*

La disposition du plan de ce projet est très-franche et très-belle ; on y a remarqué particulièrement l'opulence de celle du dôme sous lequel se concentre la célébration du culte du Sacré-Cœur.

Le porche est magnifiquement ouvert sur la ville et fait appel à la piété de ses habitants.

L'architecture extérieure est noble et d'une sérénité élégante ; à l'intérieur comme à l'extérieur, la structure du dôme est richement conçue et bien assise dans sa construction ; sa décoration est noble, majestueuse et d'un bel effet religieux.

Quelques critiques sérieuses viennent malheureusement atténuer le mérite de ces belles qualités :

La nef n'est pas heureusement composée ; de pauvres galeries latérales, basses, et dont l'architecture est mesquine, ne sont pas en rapport avec la majesté et la pompe des processions. Cette partie des bas-côtés a été par erreur sacrifiée aux tribunes, qui, par leur disposition théâtrale, nuisent à l'effet religieux de l'édifice.

Les tours ou clochers sont accolés dans toute leur hauteur aux flancs du dôme d'une manière fâcheuse à la fois pour ces appendices et pour l'effet de l'ensemble du dôme.

Les dispositions extérieures pour l'accès du monument ne sont à la vérité que secondaires, mais elles ont été traitées dans un style peu convenable au sujet ; des décorations composées de statues et d'effets d'eau invitent peu au recueillement pour l'accès d'un monument grave et religieux.

M. Cazaux. — 3me *Prix.*

Ce projet est très-bien conçu dans son ensemble et ne donne prise qu'à des critiques peu sérieuses : son plan est simple et nettement composé. Le dôme est largement assis sur une masse carrée. Les chapelles sont bien disposées en rayonnant autour du chœur. Les façades principale, latérales et les coupes se tiennent parfaitement et offrent extérieurement et intérieurement une architecture dont toutes les parties ont une grande harmonie.

La structure du dôme à l'intérieur est simple et grandiose ; les tribunes particulièrement sont très-bien disposées pour assister au spectacle d'une grande cérémonie religieuse.

A ces excellentes qualités on ne peut opposer que des imperfections de style et d'étude, qui trahissent un talent non encore parvenu à sa maturité.

A la suite de ces trois prix, viennent les sept projets primés par ordre de préférence.

MM. Douillard frères (projet n° 7), *désignés pour le* n° 4.

Le plan de projet présente une belle et riche disposition en accord presque parfait avec les conditions du programme; c'est-à-dire qu'en conservant la physionomie d'une église, elle comprend bien l'intention d'un grand chœur destiné à un culte spécial.

Les chapelles rayonnantes autour du chœur sont bien disposées; les entrées de la crypte sont convenablement placées extérieurement et intérieurement. Mais les murs des bas-côtés de la nef n'ont qu'une froide décoration et les confessionnaux qui y sont appliqués seraient bien gênés et gêneraient en même temps la ligne de circulation.

L'architecture, savamment étudiée, révèle chez leurs auteurs une parfaite connaissance et une grande expérience de leur art. Les façades présentent dans leur ensemble un caractère grave et religieux; mais particulièrement dans les façades latérales, ce caractère prend une couleur un peu froide et monastique qui s'éloigne du sentiment votif de cette église. Au-devant et en accompagnement de la façade, les deux petits clochers sont d'un effet trop modeste et leurs toits de pierre présentent une silhouette rectiligne peu agréable dans l'ensemble.

Malgré ces observations, le jury apprécie la valeur de ce projet sérieux et donne un témoignage d'estime au talent de leurs auteurs.

MM. Bernard et Tournade, *désignés pour le* n° 5.

Ce projet a vivement intéressé une partie du jury. Leurs auteurs se sont complétement affranchis des traditions ecclésiastiques, pour se jeter hardiment dans un parti entièrement original. Ils ont pris corps à corps l'idée du culte du Sacré-Cœur; ils en ont fait l'âme de leur monument, et, rejetant toutes les dispositions accessoires pour mieux l'accentuer, l'édifice n'est plus qu'un vaste dôme et un vestibule d'introduction. Acceptant cette pensée, qui a d'autant plus de force qu'elle est plus concise dans son expression, on ne peut que féliciter les auteurs de la hardiesse de leur composition.

Le plan a la grandeur et la simplicité de certains monuments étrangers à notre âge et à nos mœurs, mais admirés des artistes. La pensée des auteurs y est frappée avec un vif sentiment du grandiose monumental.

Mais cette qualité qui domine dans le projet est au détriment d'autres

avantages, qui devaient bien avoir leur valeur dans la composition. Les bas-côtés n'existent plus pour tracer le parcours des processions; le dôme, qui est immense, ne se prête au développement des cérémonies qu'en tournant autour de l'enceinte centrale où sont disposés le sanctuaire et le chœur à la fois; les chapelles, qui sont en petit nombre, ne sont plus que des accessoires à peine aperçus.

Les façades n'ont pas la sobriété décorative qui distingue le plan, et les effets produits par des matériaux de couleur semblent une importation lointaine et étrangère peu en accord avec notre style national.

La composition du dôme, qui s'est emparée de toute la largeur du terrain, produit en façade une forme trop entière et dépourvue de ces ressources d'opposition propres à faire valoir la grandeur d'un édifice.

M. Coisel, *désigné pour le* n° 6.

Le plan de ce projet est très-bien conçu, en se rapprochant toutefois de la forme ordinaire des églises. Toutes les parties qui le composent, la nef, les bas-côtés, le dôme, les chapelles et les entrées de la crypte forment un riche ensemble très-satisfaisant. Mais la subdivision de ces diverses parties produit un effet de division semblable sur l'aspect général de la composition; c'est-à-dire que l'intérêt est trop partagé.

L'architecture en est très-bonne; celle du dôme est bien composée; la décoration de la coupe, du dôme et des façades forme un tout très-harmonieux et mérite beaucoup d'éloges, quoique les effets en soient peut-être trop divisés ; l'entrée du chœur et la table de communion sont trop resserrées.

M. Moyaux, *désigné pour le* n° 7.

Ce projet se distingue par la disposition d'un plan qui fait concevoir de beaux et grands effets d'architecture. Celle du chœur particulièrement, qui s'épanouit au milieu d'un cercle de chapelles lumineuses, y contribue pour une forte part; mais l'examen de la coupe et de la façade ne réalisent pas ces espérances. Le chœur et le sanctuaire, d'une composition riche et originale, font aussitôt naître la pensée d'une belle coupole élevée au-dessus de ces grands piliers à jour; il n'en est rien; on la cherche inutilement soit dans la coupe, soit dans l'élévation. Par un effet inverse de la composition du projet, on remarque dans ces deux derniers dessins que le principal motif architectural réside dans un immense clocher dont on trouve difficilement les éléments de construction dans la division uniforme des piliers de la nef.

On a distingué dans ce projet l'ingénieuse et originale disposition des galeries destinées au parcours des processions. Sans aucun doute les différents plans de ces galeries, auxquelles on monte par des rampes inté-

rieures, et qui se font suite en traversant la loge extérieure, produiraient un très-bel effet. Sur ce dernier point, disons cependant que l'étranglement des passages latéraux ferait obstacle à la réalisation de cette belle idée.

On a aussi apprécié le grand sentiment décoratif de l'auteur et l'extrême habileté avec laquelle sont rendus les dessins, particulièrement celui de la coupe.

Enfin, quoique imparfait, ce projet fournit la preuve d'un grand talent.

M. Roux, *désigné pour le n° 8.*

Le plan de ce projet, qui a beaucoup d'analogie avec ceux des premier et troisième prix, est certainement un des meilleurs parmi tous les projets réunis. Il est conçu avec franchise et netteté; il est une belle expression du programme, auquel il donne satisfaction sur tous les points. Il y ajoute cette belle pensée de concentrer le sanctuaire sous le dôme, au milieu de nombreuses chapelles rayonnantes.

Le plan de la crypte est irréprochable, et ce cercle de chapelles autour d'un sanctuaire mystérieux serait d'un grand effet. Les entrées de cette crypte sont aussi très-bien disposées.

L'architecture des façades, surtout celle principale, manque de simplicité et est un peu embarrassée dans les motifs de décoration.

La composition architecturale du dôme, à l'extérieur et surtout à l'intérieur, n'a pas été suffisamment étudiée de manière à compléter ce beau projet.

MM. Raulin et Dillon, *désignés pour le n° 9.*

Le plan de ce projet présente un bel ensemble. Il conserve, conformément aux indications du programme, quelques dispositions traditionnelles des églises, en les liant toutefois avec la composition d'un grand dôme dont le centre est consacré au sanctuaire du Sacré-Cœur. On regrette que les entrées de la crypte, quoique bien placées, ne soient pas assez largement disposées.

L'architecture de la façade principale et des façades latérales est intéressante ; elle est bien étudiée et produit un ensemble harmonieux. Celle de la coupe est bien composée et, par la manière dont elle est liée avec celle du dôme, produirait un bon effet.

Contrairement au parti adopté par la plupart des concurrents pour le motif principal de la décoration extérieure de l'église, les auteurs de ce projet ont imaginé de couronner le dôme intérieur par une vaste et riche construction pyramidale. Cette conception, qui est une espèce de phare religieux destiné à être aperçu à grande distance, produirait un

effet puissant et original. La pensée en a été accueillie avec intérêt, et on doit reconnaître qu'elle s'associe convenablement aux idées que font naître le programme, ainsi que la situation particulière de l'édifice.

M. Pascal, *désigné pour le nº 10.*

Ce projet s'est fait remarquer par sa physionomie particulière. Le caractère en est ferme et monumental. La pensée de son auteur a été de produire un grand effet par l'unité et la simplicité de la composition. Aussi, pour obtenir ce résultat, a-t-il sacrifié plusieurs parties accessoires mais essentielles.

L'idée dominante de la composition est une vaste coupole assise sur un quadrilatère formé de robustes constructions. Mais ce projet est incomplet au point de vue du programme. Il n'y a ni nef, ni bas-côtés, ni chapelles proprement dites. La circulation, désirable pour le parcours des processions, est indéterminée; sur quelques points même, elle serait impossible.

L'architecture a un air monumental qui fait reconnaître chez son auteur un talent sérieux; mais son caractère, trop exactement emprunté aux monuments byzantins, est peu en accord avec celui qu'il fallait rechercher pour l'objet du programme. Cet édifice serait certainement mieux placé à Jérusalem qu'à Paris.

On ne s'explique que difficilement la disposition du mobilier sous la coupole; on y trouve à regret une ressemblance fâcheuse avec l'aménagement d'un théâtre.

Après l'exposé motivé qui vient d'être donné des dix projets primés, en se conformant aux conditions du programme, le jury pense qu'il est convenable de rendre compte des raisons qui l'ont engagé à distinguer cinq autres projets, bien que le programme ne lui en ait pas donné la mission.

Le jury a pensé qu'en présence d'une réunion aussi remarquable d'œuvres intéressantes, cette extension toute honorifique ne pourrait être qu'accueillie avec plaisir, soit par les concurrents qui ont approché des récompenses officielles, soit par MM. les membres du Comité qui a organisé le concours.

Ces cinq projets sont par ordre de préférence :

M. Letz, 1re *mention.*

L'ensemble du plan présente une simple et belle disposition. Son élément principal est un grand dôme au centre duquel est placé le sanctuaire.

Malheureusement les communications établies auprès des quatre grands piliers du dôme sont beaucoup trop étroites et les processions auraient peine à y circuler. L'architecture de la façade et des façades latérales est riche, élégante et d'un goût distingué. Enfin les divers dessins de cet édifice présentent un ensemble noble et harmonieux, couronné par une belle décoration du dôme.

M. Crepinet, 2e *mention.*

Le jury a remarqué de belles qualités dans ce projet et a tenu compte à son auteur de s'être affranchi des souvenirs de l'ancienne architecture religieuse pour adopter un style voisin de l'époque de la naissance du culte du Sacré-Cœur. Néanmoins il a abandonné cette pensée assez logique, et il lui a semblé sans doute qu'en matière d'architecture religieuse, on jouit d'autant plus de liberté qu'on a recours à des formes plus anciennes.

Le plan du projet est bien conçu et assez simple; il est savamment combiné pour la stabilité d'un dôme. L'architecture des façades est riche et même fastueuse, mais elle est un peu confuse et composée de trop de divers éléments. On a cru aussi reconnaître dans la physionomie du dôme une trop grande ressemblance avec celui des Invalides.

M. Leclere, 3me *mention.*

Le plan de ce projet est conçu avec grandeur et présente une belle inspiration de l'église de Sainte-Marie des Fleurs de Florence. Mais il appartient plus à la structure d'une cathédrale qu'à celle que comportait le sujet du programme. L'architecture, bien étudiée dans ses façades et sa coupe, est parfaitement en harmonie; l'ensemble de l'édifice est heureusement couronné par son grand dôme. On a remarqué aussi la belle disposition de la loge épiscopale, qui donne à la façade un grand intérêt.

MM. Magne père et fils, 4me *mention.*

Le plan de ce projet est une vaste et belle disposition en forme de croix latine. Les auteurs y ont développé extérieurement et intérieurement de beaux effets d'architecture, mais qui appartiennent trop au caractère d'une cathédrale.

On a remarqué avec intérêt la disposition des tribunes continues, très-bien disposées pour assister aux cérémonies religieuses.

La façade principale a pour premier élément deux grandes tours qui, sans doute, facilement aperçues de Paris et de ses environs, produiraient beaucoup d'effet; mais il est permis de se demander si le sens du programme n'indiquait pas, comme motif dominant de l'édifice, l'architecture du sanctuaire de préférence à celle des clochers.

M. Mayeux, 5me *mention.*

La composition de ce projet se distingue par des idées neuves et ingénieuses. L'auteur, à juste titre, s'est préoccupé du mouvement des processions et des pèlerinages et a compris l'effet intéressant que pourrait en tirer la physionomie de l'édifice. Cette pensée lui a inspiré des dispositions intérieures et extérieures qui produiraient un très-bel effet. Le jury a beaucoup remarqué la composition de ces escaliers couverts, montant extérieurement aux galeries, ou descendant à la crypte, et ornés d'une architecture rampante d'un effet très-intéressant. C'est certainement le projet qui a le mieux compris le caractère spécial d'une église de pèlerinage. Mais ce côté si brillant de la composition n'est pas complété par les autres parties du projet. Le plan est simple, mais n'a pas assez de solidité dans sa structure. L'élément principal de la façade est un vaste clocher qui s'empare de tout l'effet de l'édifice et lui ôte ce caractère de gravité et de majesté que comporte le sujet.

Après ce compte rendu du classement des quinze projets qui ont mérité la faveur du jury, en ne considérant que la question artistique, la tâche du rapporteur ne serait pas remplie si elle omettait de parler de la question des devis, de leur plus ou moins sérieuse étude, comme aussi de leur éloignement ou rapprochement du chiffre indiqué par le programme.

Le jury a tenu compte, dans une certaine mesure des estimations de dépenses qui accompagnent les projets, mais en même temps il a jugé que l'examen de cette question n'avait une importance très-sérieuse que pour le projet désigné pour le premier prix et peut-être pour l'exécution. Il importait en effet, de bien savoir si l'estimation de son devis concordait soit avec le tracé du projet, soit avec les prévisions du programme, et si enfin ce travail était régulier et consciencieux.

Les devis des projets les plus intéressants ont donc été revisés, pour fournir aux membres du jury les éléments qui pouvaient influencer leur appréciation des projets.

Le jury a vu avec plaisir que la somme prévue pour le projet de M. Abadie, désigné pour le premier prix, ne s'écarte pas sensiblement du chiffre des sept millions fixés par le programme, et qu'en tout cas il est loin d'atteindre les chiffres d'autres projets, d'ailleurs intéressants, mais dont la dépense s'élève jusqu'à treize millions.

On voit donc dans ce fait une nouvelle preuve sérieuse de la conscience et de l'expérience de l'architecte, et ces qualités ne doivent pas être une des moindres causes de la confiance qu'on pourra lui accorder pour le charger d'une opération aussi vaste que difficile.

Au moment de terminer ce long exposé des opérations du jugement de ce mémorable concours, le jury, frappé du nombre et du mérite des œuvres qui y ont été apportées et appréciant la valeur des travaux remarquables qui s'y distinguent, frappé d'autre part de la modeste rémunération accordée comme récompense aux sept projets primés en dehors des trois prix; considérant aussi que l'ensemble des travaux des concurrents, dont profite l'œuvre du Sacré-Cœur, représente une somme qu'on peut certainement estimer à 400,000 francs;

Le jury, disons-nous, émet le vœu que la somme de 1,500 francs, fixée par les conditions du programme pour chacun des sept projets primés, soit portée à 2,000 francs, et en même temps qu'il soit accordé à chacun des cinq nouveaux projets mentionnés honorablement la somme de 1,200 francs à titre d'indemnité.

La somme de 3,500 francs, total de la première part, ajoutée à la seconde qui est de 6,000 francs, ne formerait en total qu'une somme de 9,500 francs, comme nouvelle charge des dépenses du concours.

Le jury ose espérer que le Comité de l'œuvre, en s'associant à ces sentiments aussi justes que généreux, voudra bien accueillir cette proposition comme un témoignage de son estime et de sa haute satisfaction pour les œuvres des nombreux artistes qui ont répondu à son appel.

Le rapporteur du jury,

DUC.

C'est avec un vif et profond regret que le Comité de l'*Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur* s'est décidé à ne point accepter la proposition relative à l'augmentation du chiffre et du nombre des indemnités contenue dans la dernière page du rapport si remarquable qui précède. Rien n'eût été plus agréable aux membres du Comité que de déférer aux désirs manifestés à cet égard par les juges du concours, qui, en faisant preuve de tant de lumières dans leur jugement et en prêtant à l'œuvre un concours si bienveillant, ont mérité toute la gratitude du Comité.

Il ne lui a pas paru cependant qu'il lui fût permis de déférer à ce vœu, quelque considérables que fussent les raisons qui l'appuyaient et quelle que fut l'autorité des hommes éminents qui le présentaient.

Le programme du concours, délibéré avec le plus grand soin par la commission artistique très-compétente qui en a arrêté les bases et les conditions, y compris celles relatives aux primes et aux indemnités promises aux auteurs des projets qui seraient désignés et classés par le jury, formait une véritable convention entre la caisse de l'Œuvre et les artistes qui ont bien voulu se présenter au concours. Et il faut bien reconnaître que ces conditions avaient été équitablement et convenablement pondérées, puisque d'une part elles ont été librement acceptées par un si grand nombre d'artistes, et que d'autre part le concours a produit de si brillants résultats.

Substituer après coup et arbitrairement aux conditions de ce contrat libellé par les hommes les plus compétents d'autres conditions plus avantageuses aux artistes, mais plus onéreuses pour la caisse de l'Œuvre, c'eût été, on l'a craint, méconnaître une convention librement acceptée, sans y être suffisamment autorisé par le mandat d'administrateur des deniers de l'Œuvre confiés par S. Em. le cardinal archevêque et par les souscripteurs à la gestion du Comité.

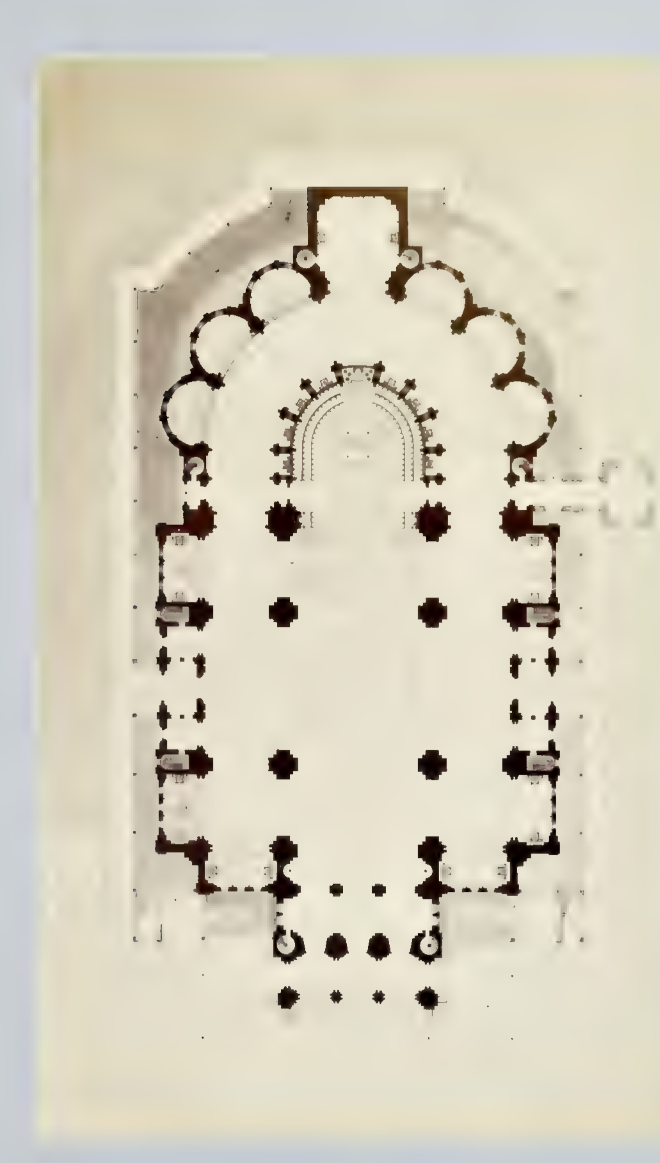
Pour le Comité,
Le secrétaire,
H. ROHAULT DE FLEURY.

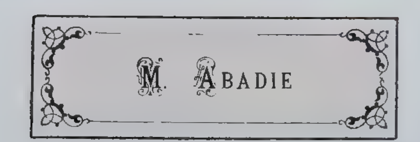
JULES LE CLERE ET Cᵉ, Imprimeurs de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché, RUE CASSETTE, 29.



M. ABADIE


M. ABADIE



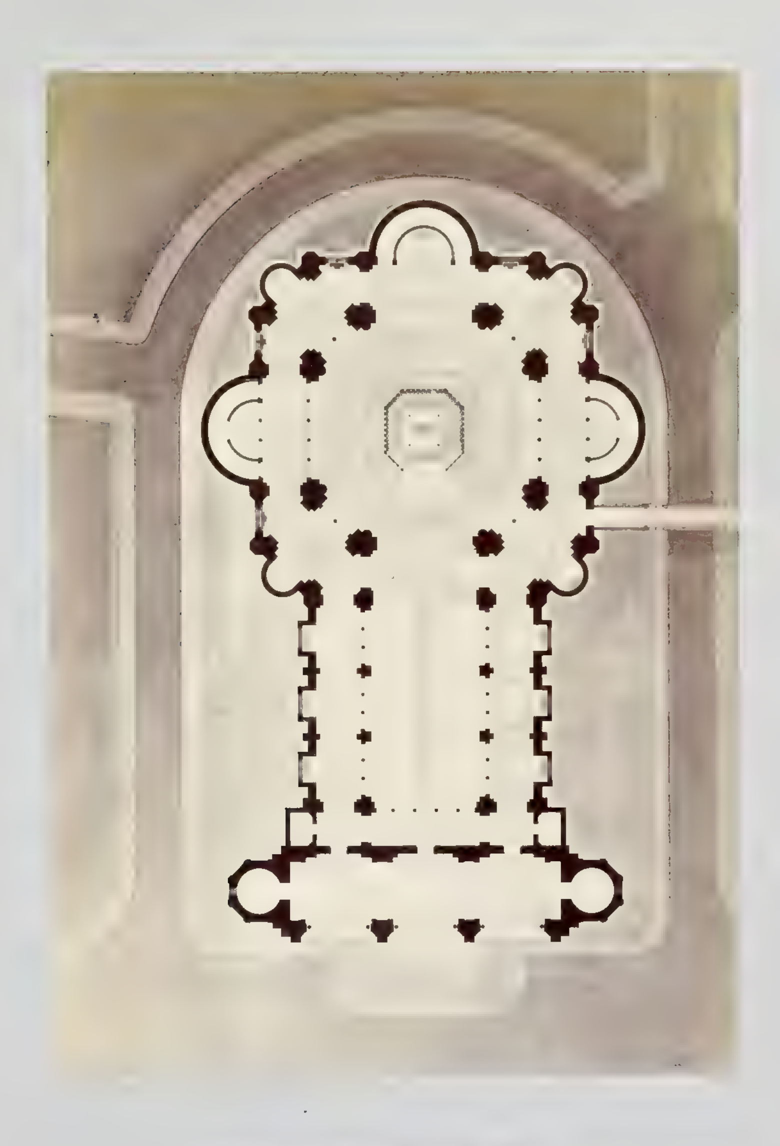

M. ABADIE



MM. DAVIOUD
& LAMEIRE

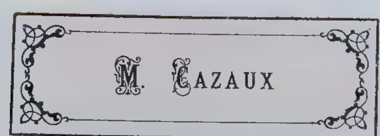



MM. DAVIOUD
& LAMEIRE



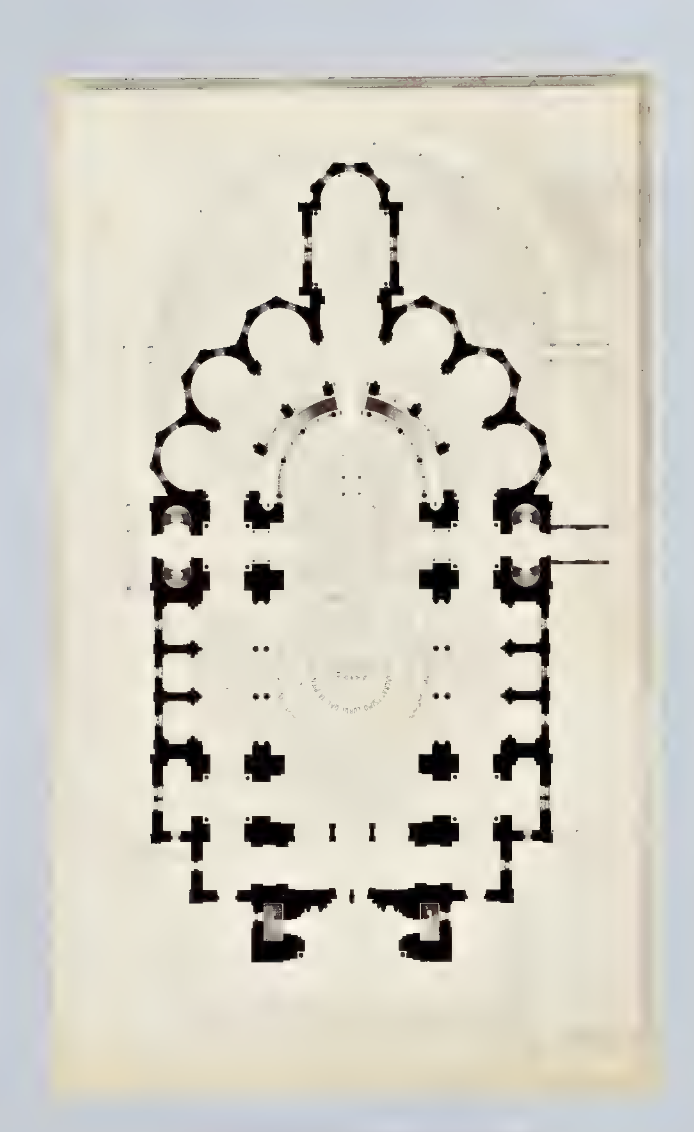
MM. DAVIOUD
& LAMEIRE




M. Cazaux



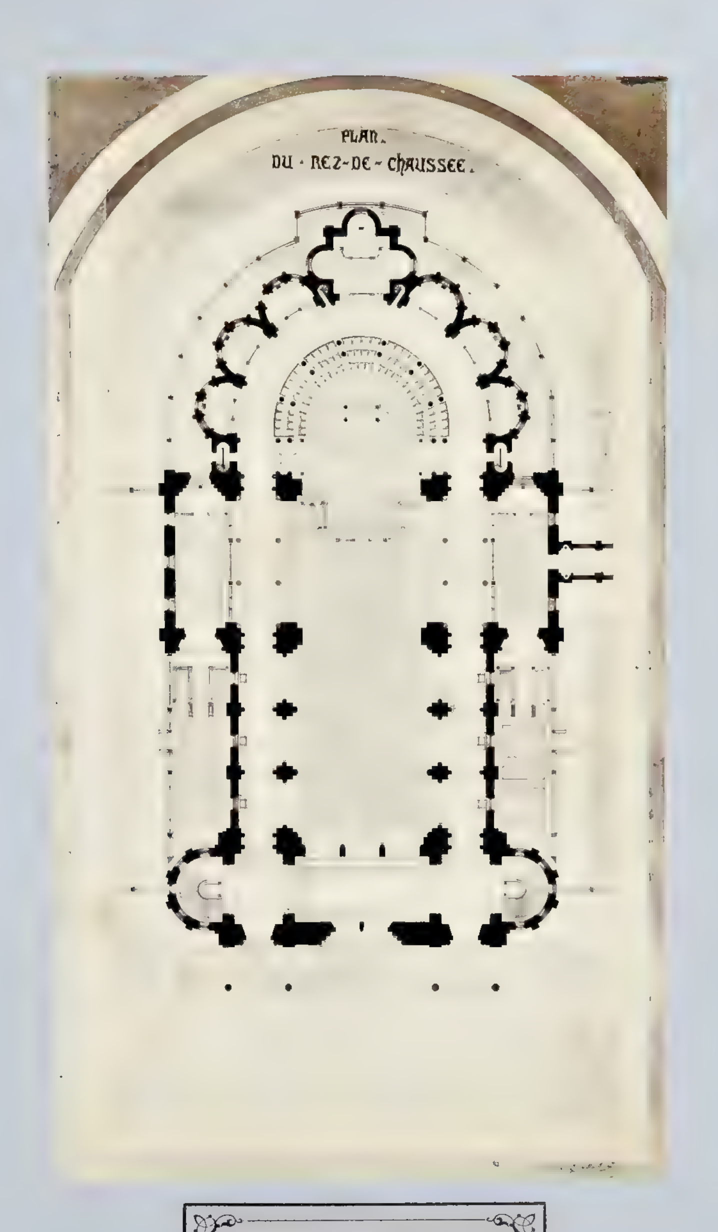
M. CAZAUX




M. CAZAUX



MM. DOUILLARD
FRÈRES

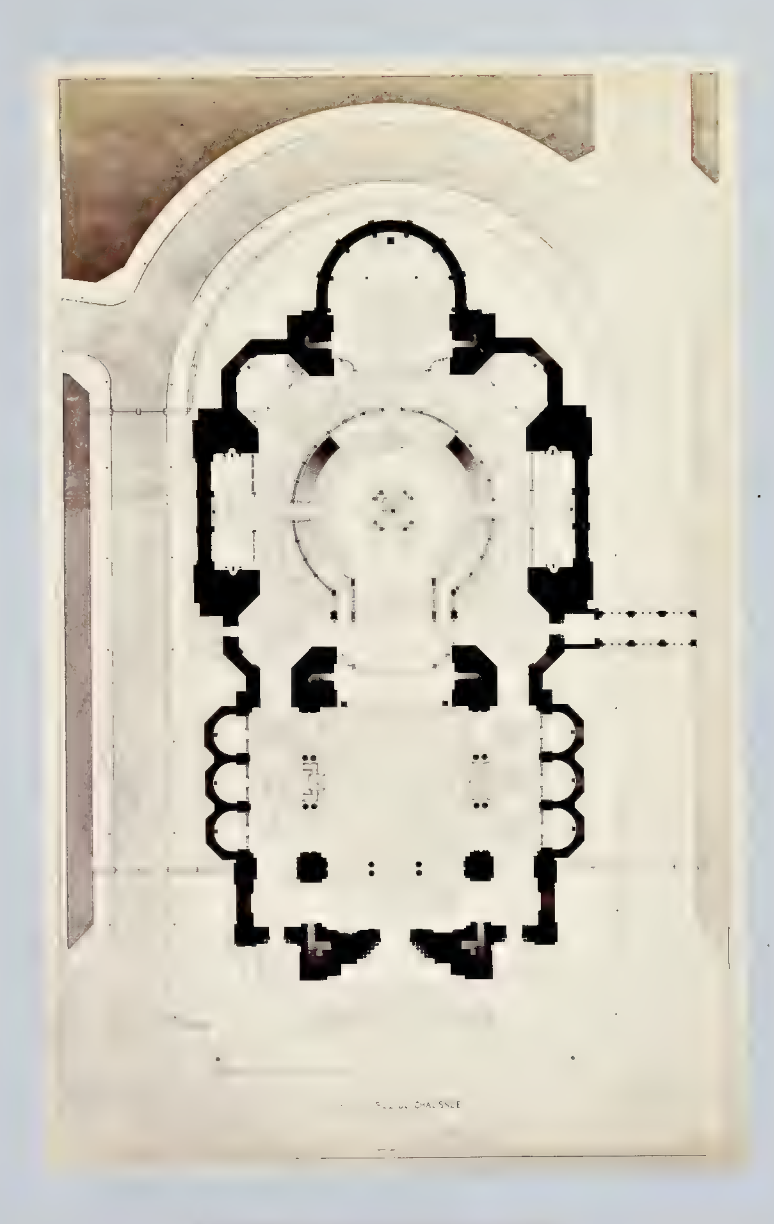


MM. DOUILLARD

FRERES



MM. BERNARD
& TOURNADE




MM. BERNARD
& TOURNADE




M. Coisel





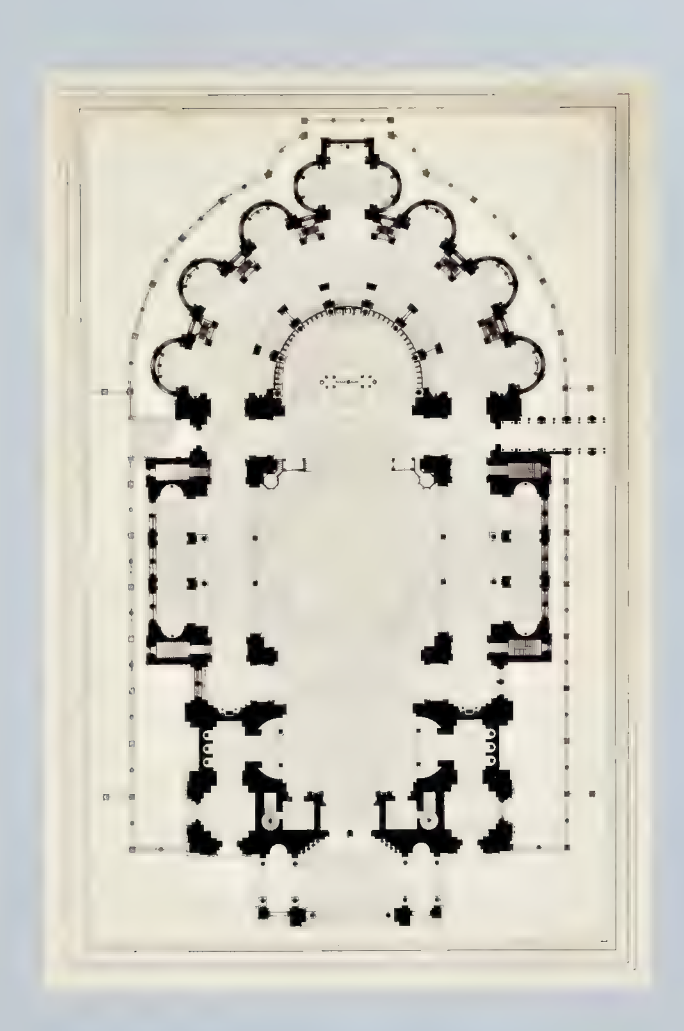
M. Coisel


M. MOYAUX


M. Moyaux



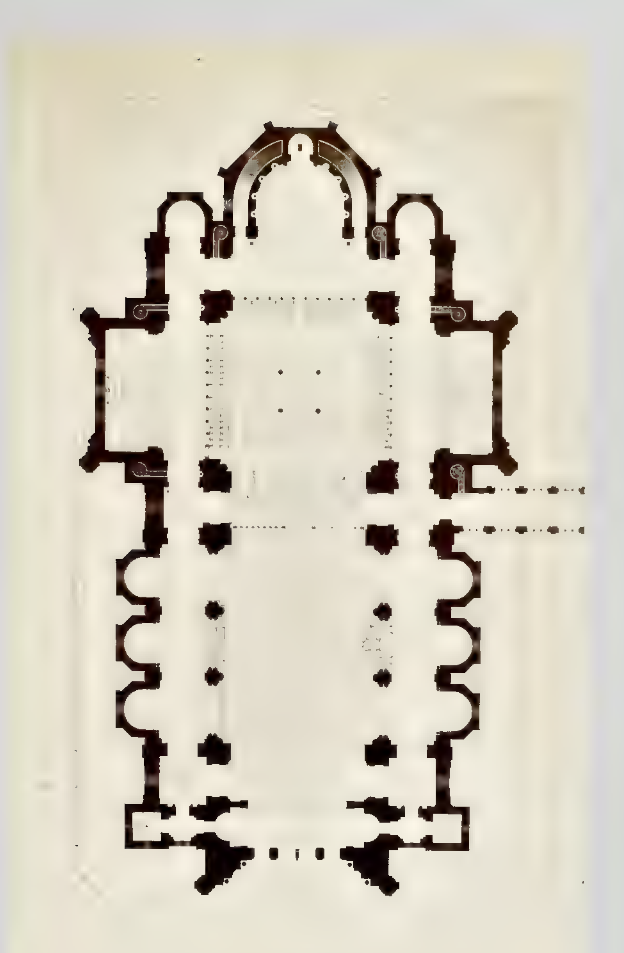

M. Roux




M. Roux



MM. RAULIN
& DILLON



MM. RAULIN
& DILLON



M. PASCAL


M. PASCAL

